

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

23. Urbanisme – Dénomination des voiries des lotissements Vert Village et Le Riondel

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de 2 lotissements Vert Village et le Riondel.

La dénomination des voies communales, et principalement celle à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Les deux lotissements n'ont jusqu'à présent jamais validé le passage à la numérotation métrique, néanmoins, il convient de mettre en place la numérotation métrique pour faciliter le repérage des logements, pour l'ensemble des services publics essentiellement par les services de secours. Ceci permettra également une meilleure localisation sur les GPS et aussi d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DENOMME** la voirie desservant le lotissement Le Riondel « Rue du Riondel ».
- **DENOMME** les voiries desservant le lotissement Vert Village « rue du Montchanais »
« rue du Colomby » / « rue de Branveau » / « rue du Montoisey » / « rue du Grand Crêt »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,



Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE

Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022
Affiché le : 2 décembre 2022

Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ